

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 décembre 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-126**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 16 décembre 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 6 décembre 2024.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 18 novembre 2024

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 18 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 33
Membres présents : 30	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 3	Votes exprimés : 33
Total des membres présents et représentés : 33	Majorité requise : 17
	Pour : 33
	Contre : 0

Pièce jointe :

- compte-rendu du conseil d'administration du 18 novembre 2024.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Philippe Roingeard

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 18 novembre 2024

Membres présents

Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;

Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Marc CLASTRE ; Emmanuel NERON ; Claude OPHELE ; Philippe ROINGEARD ; Pascale CHAREILLE ; Colombine MADELAINE ; Olivier PICHON ; Claudine TACQUARD ;

Gwenaëlle BAUDET ; Bertrand BILLAULT ; Xavier HOUILLIER ; Juliette ROUSSEAU ; Benoît WOLF ;

Julie STENNE-MEUTEY ;

Thierry CHAILLOUX ;

Ont donné procuration :

- Philippe PREVOST à Philippe ROINGEARD ;
- Pauline SAINT-MARTIN à Philippe ROINGEARD ;
- Fabienne LABELLE à Olivier PICHON ;
- Hovig TER MINASSIAN à Beatris BARREIRA ;
- Amélie BALAY à Julie STENNE-MEUTEY ;
- Joëla LAPLEAU-GIRARD à Julie STENNE-MEUTAY ;
- Frédéric DE NADAI à Benoît WOLF ;
- Michele PERRIN à Benoît WOLF.

Participaient à titre consultatif :

Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; Catherine BEAUMONT, Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SST) ; Emmanuelle HUVER, Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS) ; Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Sylvie CROCHET, Directrice de cabinet ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

Denis ANGOULVANT, Directeur de l'UFR de Médecine ; Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et Langues ; Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR de Sciences et Techniques ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Concetta PENNUTO, Directrice de l'UFR Centre d'études supérieures de la Renaissance ; Arnaud RIVIERE, Directeur de l'IAE de Tours - Val de Loire ; Olivia ROBIN-SABARD, Directeur de l'UFR de Droit, Économie et Sciences sociales ; Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR Arts et Sciences humaines ;

Cloé FREULON et Thomas THUILLIER, représentants de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. M. Bertrand BILLAULT, candidat, est désigné secrétaire de séance.

M. le Président salue la présence de Mme Olivia ROBIN-SABARD, nouvellement élue directrice de l'UFR Droit, économie et sciences sociales.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Compte rendu du conseil d'administration du 30 septembre 2024

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 30 septembre 2024.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 30 septembre 2024 par la délibération n°2024-113.

1.2. Compte rendu du conseil d'administration du 14 octobre 2024

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 14 octobre 2024.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 14 octobre 2024 par la délibération n°2024-114.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

➤ Schéma directeur des énergies

M. le Président rappelle au conseil d'administration que les grands axes du schéma directeur des énergie (SDE) avait été présentés lors d'une séance ultérieure. Les livrables nécessaires à sa finalisation sont en cours de rédaction par l'entreprise accompagnant l'université sur ce volet.

M. le Président souligne les différents avantages de ce schéma directeur, qui permet tout d'abord de préparer l'Université dans l'éventualité d'une prochaine réponse à appel à projet qui permettrait l'accélération des travaux de rénovation énergétique du parc. De plus, ce document stratégique permet d'établir une liste de travaux prioritaires à réaliser, notamment sur le site de Grandmont, et permet ainsi de préparer plus sereinement le prochain CPER. Enfin, ce schéma permettra à l'Université d'être en possession de tous les éléments nécessaires à l'étude d'une éventuelle attribution d'un prêt par la banque européenne d'investissement (BEI).

Lors d'une dernière réunion des présidents d'université par France Université, trois universités ont présenté leur état de discussion avec la BEI. M. le Président souligne que l'université de Tours est fortement avancée, comparativement à ces trois universités, puisque nous disposons d'un SDE très complet. Enfin, il rappelle la nécessaire de disposer d'agents pour pouvoir permettre l'exécution de ce schéma, et souligne que l'Université dispose déjà de compétences internes.

➤ Projet TEEPEE

M. le Président rappelle que le lancement du projet TEEPEE (incITer informEr imPliquEr inspirEr), ayant obtenu au cours de l'été une labellisation par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche se déroulera le jeudi 29 novembre prochain. Tous les personnels sont invités à y assister, sur inscription.

Au cours de cette journée, seront présentés les workpackages les plus importants du projet, adoptés afin d'atteindre les objectifs fixés : structuration des sciences avec et pour la société de manière pérenne au niveau du territoire régional, amélioration de l'appropriation de la recherche, création de lien social entre les parties prenant de la société civile et du monde académique, renouvellement des pratiques de médiation scientifiques.

➤ Budget initial 2025

M. le Président informe le conseil que peu d'informations sont à la disposition de l'université au sujet de la hausse du délai de carence pour les agents publics. Il est probable que le ministère sollicite des universités un bilan des économies qui seraient réalisées dans cette hypothèse, afin d'abaisser la subvention pour charge de service public (SCSP) de l'établissement.

M. le Président annonce qu'il est donc nécessaire de s'attendre, comme de nombreuses universités, à une dégradation du solde budgétaire en 2025.

2.2. Place des élu-es étudiant-es et de la vie étudiante et de campus au sein du CA

Julie STENNE-MEUTEY présente un bilan de son mandat dans le but de partager quelques observations qui l'ont étonnée vis-à-vis de la place des étudiantes et étudiants dans ce Conseil, afin de contribuer aux ambitions de l'université.

Elle exprime tout d'abord sa reconnaissance pour les formations mises en place par les précédents élus étudiants avec l'aide des services centraux au début de leur mandat. Elles ont été extrêmement enrichissantes, non seulement pour mieux comprendre les rouages de l'institution universitaire et ses acteurs, mais aussi pour développer des compétences précieuses qui lui ont été utiles tout au long du mandat. Elle espère que les prochains élus étudiants auront aussi accès à une telle opportunité. Elle estime que la place des élues étudiantes et élus étudiants n'est pas évidente et présente des différences : leur mandat est plus court que celui des personnels et leur formation à ce rôle dépend grandement de leur propre volonté et de leur réseau dans l'obtention de formations adéquates.

Durant ce mandat, plusieurs points ont attiré son attention :

- Le mode d'adresse : en tant qu'étudiante, Julie STENNE MEUTEY indique avoir été systématiquement tutoyée par certains membres, tandis que les autres administrateurs étaient vouvoyés. Cette distinction l'a quelque peu déstabilisée, et elle n'a pas été la seule, surtout dans le cadre si formel du Conseil d'administration.
- Le refus d'une candidature à un poste au sein des services de l'université en raison de son statut de membre du Conseil d'administration : il lui a été indiqué qu'il n'était pas nécessaire de postuler à nouveau l'an suivant en raison de son mandat d'élue étudiante. Elle note que cette situation n'est mentionnée dans aucun texte officiel de l'université. Cela a eu un impact direct sur sa situation financière. Elle précise ne pas être la seule à être concernée par cette pratique, une autre personne élue est concernée. Elle aurait apprécié être informée de ce genre de restriction informelle avant de s'engager afin de pouvoir anticiper les implications pour son quotidien. Elle considère que ce refus d'accès aux postes constitue un frein supplémentaire non négligeable à l'engagement étudiant. C'est en partie à cause de cela qu'elle n'a pu s'engager dans les commissions, par manque de temps car elle a dû revoir ses plannings de travail, ce qu'elle regrette.
- L'ordre des sujets à traiter lors des conseils : Les sujets relatifs aux étudiantes et étudiants sont souvent placés en fin de réunion, lorsque les membres sont fatigués et que la discussion s'abrège pour respecter l'horaire. Ces sujets, cruciaux, mériteraient un traitement plus attentif.

Au travers de ces diverses remarques, elle souhaite soumettre à discussions plusieurs pistes de changements à transmettre à celles et ceux qui les remplaceront bientôt :

- En premier lieu, harmoniser le mode d'adresse dans les échanges entre membres du Conseil d'administration pour éviter toute distinction ;
- Ensuite, clarifier les règles et les restrictions concernant les candidatures à des postes pour les membres du Conseil d'Administration, afin de garantir la transparence et l'équité des processus ;
- Et enfin, revoir l'ordre du jour des réunions et des pièces pour aborder les sujets liés aux étudiants dans de meilleures conditions, et ainsi pouvoir leur accorder pleine et entière importance au sein de cette institution.

Julie STENNE-MEUTEY espère avoir été à la hauteur des responsabilités qui lui ont été confiées par ses camarades dans ces fonctions. Aussi, elle tient à exprimer aux autres membres du conseil toute sa reconnaissance pour le temps que passé à leurs côtés et tout ce qu'elle a pu apprendre, comprendre et découvrir de tous les projets significatifs que l'Université porte jour après jour.

M. le Président réagit sur les différents points évoqués par Julie STENNE-MEUTEY :

- Place de la vie étudiante et de campus dans l'ordre du jour du CA : M. le Président note que cette place est historique. Cela peut s'expliquer par le fait que ces points font l'objet d'une étude approfondie en CFVU. Il rappelle que la formation et la vie étudiante ont parfois été positionné en début de séance du Conseil d'administration afin de permettre un débat spécifique. M. le Président considère que l'ASTEC doit désormais guider l'action de l'université de Tours pour les prochaines années. À ce titre, il suggère de réaliser un bilan de la mise en œuvre de ce schéma stratégique une fois par an. De cette façon, un débat annuel pourrait avoir lieu sur la politique de vie étudiante et de campus.
- Lien entre les élus étudiants des conseils centraux et ceux des conseils de composante : M. le Président estime que ce lien est parfois délicat. Une réactivation du Conseil du Bureau de la vie étudiante, instance consultative statutaire, a été opérée au cours du mandat. Si les débats étaient intéressants, M. le Président regrette que cela n'ait pas aussi bien marché que prévu. La bonne formule n'a pas été trouvée à ce jour.
- Nonaccès des emplois étudiants par les élus étudiants : M. le Président a découvert ce problème il y a quinze jours. Il estime qu'il n'y a aucune raison pouvant justifier cette exception. Il souhaite que cela ne

se reproduise pas afin de permettre à tous les étudiants de candidater aux postes étudiants proposés par l'Université.

- Sur le tutoiement des élus étudiants par certains membres du Conseil d'administration : M. le Président estime qu'il convient d'être vigilant sur ce point. Il note qu'il a parfois participé à ce tutoiement, qui est assez courant au sein du Conseil d'administration.

Philippe ROINGEARD remercie Julie STENNE-MEUTEY de ce témoignage, qui est significatif compte-tenu de son fort investissement au cours du mandat. Il estime nécessaire de tenir compte de ces observations pour l'avenir. Il partage son avis sur la position de la formation et de la vie étudiante dans l'ordre du jour du conseil d'administration. Toutefois, il note que les documents transmis sont souvent très volumineux. Il suggère que les élus étudiants alertent les administrateurs et administratrices sur les sujets nécessitant un débat particulier au sein du Conseil d'administration.

Julie STENNE-MEUTEY regrette que, en raison de l'horaire tardif lors duquel sont étudiés les points relatifs à la vie étudiante et la formation, ceux-ci ne soient pas ou peu abordés. Elle ajoute que les étudiants sont coupés dans leurs remarques, et que leurs débats sont abrégés.

Hovig TER MINASSIAN suggère au futur conseil d'administration de diviser les points relatifs à la formation et la vie étudiante, en inscrivant les points nécessitant une discussion générale plus en amont.

Benoît WOLF remercie à son tour Julie STENNE-MEUTEY. Il note que la question de la participation étudiante est toujours un sujet récurrent. Il constate qu'un décalage peut exister entre les élus étudiants arrivant en début de mandat et ceux arrivant à mi-mandat. Ces derniers n'ont pas nécessairement les codes de fonctionnement du conseil d'administration.

Ensuite, il considère que les prérogatives particulières du Conseil académique ne sont pas suffisamment connues. À ce titre, il observe une absence de retours et d'informations sur les délibérations du Conseil académique. Malgré tout, il note la forte participation des étudiantes et étudiants lors des dernières élections universitaires, avec un taux de presque 30 % dans le secteur des sciences humaines et sociales (CFVU). Cela montre que les associations étudiantes et les listes candidates ont été en capacité de mobiliser les étudiantes et étudiants. Ce taux de participation donne ainsi de nouvelles responsabilités aux élues étudiantes et élus étudiants.

Enfin, Benoît WOLF rappelle qu'il est toujours compliqué pour une étudiante ou un étudiant d'être élu dans un conseil compte-tenu de la durée du mandat, qui est relativement courte, et de la nécessaire conciliation avec les études.

M. le Président confirme cette analyse en précisant que ce problème se retrouve en particulier pour la vice-présidence étudiante statutaire, qui constitue une tâche lourde en parallèle des études. C'est pour cette raison que la présidence a fait le choix d'avoir deux vice-présidences étudiantes. Il précise que ce problème est national.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Propositions de la commission des moyens du 8 novembre 2024

M. le Président présente les propositions de la commission des moyens du 8 novembre 2024.

- Convention Ligue contre le cancer, permettant le financement demi-bourse de thèse, s'élevant à 20 000€ par an pour une durée de trois ans ;
- Adhésion supérieure à 3 500 € au Réseau FIGURE ;
- Attribution d'une subvention de 6 000 € à l'Association du gala de Polytech Tours ;
- Tarification droits spécifiques 2024-2025 formations CUEFEE, afin de corriger une erreur au niveau des frais d'inscription ;
- Modification de la délégation de signature président ;
- Mise à jour de tarifs du DE d'infirmier en pratique avancée, et du DIU pédagogie médicale ;
- Rectification d'une décision d'acceptation de don.

M. le Président informe également le Conseil qu'on été abordées les grilles tarifaires de la formation continue et leur modèle économique. Un groupe de travail a beaucoup avancé sur ces questions récemment, afin d'engager

une évolution des règles appliquées au sein de l'établissement. Les résultats du groupe de travail feront sans doute l'objet d'une présentation lors d'une prochaine réunion du conseil.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 8 novembre 2024 par la délibération n°2024-115.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Projet de politique handicap avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Florence ALAZARD rappelle à titre liminaire que le Conseil d'administration a voté la première convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en avril 2021. Cette convention avait été signée pour trois ans et a été prolongée d'une année.

Au terme de ces quatre années, l'université s'est interrogée sur l'opportunité de signer une seconde convention avec le FIPHFP. Ce questionnement n'est pas propre à l'université de Tours, d'autres universités ayant conventionné avec le FIPHFP s'interrogent également compte tenu du coût que cela représente pour elles. Malgré certaines difficultés identifiées lors de la première convention, l'université de Tours a finalement fait le choix de conclure une seconde convention avec le FIPHFP en allant plus loin que la précédente.

Florence ALAZARD observe que le bilan de la convention 2021 – 2024 est globalement positif, tant sur le plan de l'accompagnement des personnels que sur celui du recrutement. À ce titre l'augmentation du taux de recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) peut, au moins en partie, s'expliquer par la mise en œuvre de la convention.

En conventionnant avec le FIPHFP, l'université de Tours intègre toute une dimension propre à la fonction publique et s'inscrit pleinement dans les politiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Florence ALAZARD remercie Solène LOISEAU pour la préparation de cette convention.

Solène LOISEAU présente un bilan de la convention FIPHFP 2021 – 2024 :

- Bilan financier : La convention 2021 – 2024 prévoyait un budget de 600 638,92 €. Au 31/12/2023, les dépenses réalisées étaient bien en deçà du budget prévisionnel, s'élevant à 66 404,12 € pour l'université de Tours et 197 563,72 € pour le FIPHFP. C'est pour cette raison qu'une prorogation de la convention d'une année a été demandée.
- Bilan qualitatif :
 - o Recrutement des BOE : L'université est allée au-delà des objectifs fixés (14) en recrutant au total 19 personnels, dont 15 sur des contrats non pérennes.
 - o Maintien dans l'emploi :
 - 4 agents ont bénéficié d'un accompagnement en reconversion professionnelle ou reclassement statutaire.
 - 89 agents, dont 40 en 2023, ont bénéficié d'un maintien dans l'emploi avec une intervention directe du FIPHFP ;
 - 227 agents, dont 90 en 2023, ont bénéficié d'un maintien dans l'emploi sans intervention directe du FIPHFP.
 - o Évolution du taux d'emploi direct des BOE : L'objectif était de 5,20 %. L'université de Tours a dépassé cet objectif, en passant de 4,48 % en 2021 à 5,72 % en 2023.
 - o Développement des achats inclusifs avec le service de la commande publique (SCOP) ;
 - o Mise en accessibilité des sites web de l'université ;
 - o Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire augmentée avec un conseiller mobilité carrière pour faciliter l'accompagnement des agents en situation de handicap ;
 - o Travail collectif au sein de la DRH pour accompagner les personnes en période de préparation au reclassement (PPR) et reclassement ;
 - o Refonte du processus de recrutement des personnels BIATSS avec des procédures non discriminantes et inclusives (genre, handicap, etc.) ;
 - o Formation handicap intégrée au plan de formation et formation obligatoire au handicap des nouvelles maîtresses de conférences et nouveaux maîtres de conférences ;

- Adoption d'une charte d'accessibilité bâtementaire et numérique allant au-delà de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Fort de cette première expérience, l'université de Tours souhaite signer une nouvelle convention avec un budget de 900 400 € financé à 68,81 % par le FIPHFP. La convention sera organisée autour de 6 axes :

- Recrutement ;
- Reclassement ;
- Maintien ;
- Formations ;
- Communication ;
- Accessibilité numérique, qui constitue un nouvel axe par rapport à la précédente convention.

Les objectifs sont les suivants :

- En matière de recrutement, l'objectif est de réaliser 22 recrutements de BOE sur la période 2025 – 2027, dont 16 sur contrats non pérennes ;
- En matière de reclassements statutaires et de reconversions professionnelles, l'objectif est d'atteindre 7 agents accompagnés sur la période 2025 – 2027 ;
- En matière de taux d'emploi direct des BOE, l'objectif est d'atteindre 6,10 % en 2027.

Plusieurs axes de travail ont été retenus pour cette nouvelle convention 2025 – 2027 :

- Recrutement d'apprentis et accompagnement des acteurs interne pour le recrutement et l'accompagnement des apprentis avec des procédures non-discriminantes et inclusives (genre, handicap, etc.) ;
- Poursuite d'une campagne d'emploi spécifique en faveur du recrutement et de la promotion de nos agents BOE ;
- Intégration d'une demi-journée de formation sur le handicap dans le parcours de formation des nouveaux encadrants de l'université ;
- Constitution d'un groupe de travail sur la mise en place d'une aide sociale en faveur des personnels BOE pour l'aide à domicile. Celui-ci s'est réuni une première fois en 2024 ;
- Constitution d'un groupe de travail sur la mise en accessible numérique pour réaliser les objectifs fixés. Celui-ci s'est réuni quatre fois en 2024.

Des actions innovantes seront également menées sur cette même période :

- Chaire "Inclusion au Travail et Management" soutenue par la fondation de l'université de Tours, avec une réflexion spécifique sur l'inclusion au travail des personnes atteintes de maladies chroniques et d'affections longue durée ;
- Adhésion au réseau Atypie-Friendly, projet financé par le Programme Investissement d'Avenir (Stratégie Nationale pour l'Autisme) ;
- Participation au projet NEOLAiA, qui repose sur 3 principaux piliers dont la diversité et l'inclusion.

Denis ANGOULVANT précise que les trois composantes de santé de l'université de Tours viennent de signer la charte Romain Jacob pour améliorer l'accès au soin des personnes handicapées (accès à un cabinet médical, un service de santé, formation des personnels).

Thierry CHAILLOUX considère que les choses vont dans le bon sens et s'en félicite. Sur le plan financier, il note un écart important entre le budget prévisionnel et le bilan financier dans le cadre de la première convention. Pour la seconde convention, il constate qu'un budget de 900 K € est prévu. Aussi, il s'interroge sous la soutenabilité d'un tel budget. Il suggère de le réduire à 600 K €.

Solène LOISEAU indique que le bilan financier correspond à la moyenne des établissements qui ont signé leur première convention avec le FIPHFP. En effet, la mise en œuvre de la première convention prend généralement du temps. Pour la seconde convention, le FIPHFP souhaitait soutenir l'université de Tours pour aller dans de nouveaux axes, notamment l'aide à domicile.

Florence ALAZARD complète en indiquant que cet écart entre le budget prévisionnel et le bilan financier n'a pas posé de problème au FIPHFP compte-tenu des résultats positifs. Elle indique également qu'il y a plus d'actions dans la nouvelle convention.

Philippe ROINGEARD observe des résultats spectaculaires par rapport aux sommes engagées.

Florence ALAZARD estime que cela est effectivement positif. Pour autant, elle considère qu'il ne faut pas en déduire qu'il ne faut pas de moyens supplémentaires.

Benoît WOLF constate que le taux d'emploi des agents BPE atteint par l'université de Tours, en comparaison avec les données de MESR, est élevé. L'université a ainsi progressé dans sa politique d'inclusion. Par ailleurs, cette convention rend visible de manière globale la politique de l'établissement en matière d'inclusion, tant pour les étudiantes et étudiants que les personnels. Le fait de renouveler cette convention dans un contexte tendu sur les finances publiques est un vrai signal de l'image que souhaite donner l'université.

M. le président note que certains axes peuvent être améliorés. Ainsi, il existe des disparités concernant le taux d'emplois d'agents BOE. L'augmentation de ce taux est plus liée au recrutement de personnels BIATSS qu'enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes et enseignants. Lors des conférences organisées par la Chaire « Inclusion au travail et management », M. le Président a constaté qu'il y a encore beaucoup de choses à faire concernant la reconnaissance de la situation de handicap. Plus cette reconnaissance est faite tôt, plus cela est bénéfique pour la suite.

Colombine MADELAINE indique que les partenaires de NEOLAiA ont été impressionnés par tout le travail réalisé par l'université de Tours sur cette thématique, notamment en raison de l'appréhension très large sur la diversité et l'inclusion. Cela doit être salué.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet de politique handicap avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique par la délibération n°2024-116.

5. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

5.1. Proposition de la CFVU du 10 octobre 2024 – Pédagogie

Florent MALRIEU présente les propositions de la CFVU du 10 octobre 2024.

Cette année, il a été demandé aux composantes de faire remonter un peu plus tôt les modalités d'admission en première année, afin d'alléger les CFVU de fin d'année. Certaines modalités feront toutefois l'objet de quelques évolutions à la commission de décembre, notamment celles de PASS et L.AS, dès lors que la fixation de ces documents est soumise à une réflexion partagée avec Orléans.

Les points suivants ont fait l'objet d'un avis favorable de la CFVU :

- Parcoursup : attendus locaux, critères généraux d'examen des vœux et capacité d'accueil ;
- Sélection en bachelor universitaire de technologie (BUT) : critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil ;
- Sélection en licence professionnelle et licence de gestion : dates de campagne, critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil ;
- Sélection en master 1^{ère} année : modalités de candidature, critères de sélection et capacité d'accueil globale par mention ;
- Modifications des diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants étrangers, démarche individuelle et hors Union européenne ;
- Certification de compétences professionnelles interbranches « éduquer aux médias et à l'information » par l'IUT de Tours ;
- Attribution de crédits ECTS pour les étudiants d'échange entrant sur l'année universitaire 2024-2025.

M. le Président précise, en lien avec la baisse du délai de carence pour les agents publics et la baisse corrélée de la SCSP, que certaines universités envisagent la possibilité de réduire leurs capacités d'accueil lors de la prochaine rentrée universitaire, afin de compenser ces pertes. Il précise que cette solution n'est pas souhaitable pour l'université publique.

Florent MALRIEU ajoute qu'une baisse des capacités d'accueil permettant de compenser l'intégralité la réduction de la SCSP attendue serait conséquente.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 10 octobre 2024 relatives à la pédagogie par la délibération n°2024-117.

5.2. Proposition de la CFVU du 10 octobre 2024 – Conventions

Florent MALRIEU présente les propositions de la CFVU du 10 octobre 2024. Les conventions suivantes ont fait l'objet d'un avis favorable de la CFVU :

- Convention relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme d'état d'ergothérapeute et à la reconnaissance d'un grade de licence ;
- Convention de partenariat entre l'IUT de Blois, le CFA des Universités et le lycée Sainte-Marie de Bourges pour la mise en œuvre conjointe d'une formation débouchant sur le diplôme de Licence Professionnelle Optique Professionnelle : Métiers de la Vision par apprentissage ;
- Convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en première année de formation à l'Ecole Université de Kinésithérapie Centre-Val de Loire ;
- Convention relative à la mise en œuvre de l'admission en deuxième année du diplôme de formation générale en sciences odontologiques de l'Université de Nantes pour des étudiants de PASS, L.AS1, L.AS2/3 de l'université de Tours à la rentrée universitaire 2024-2025 ;
- Convention de partenariat entre l'Université d'Orléans et le CFA des Universités Centre-Val de Loire pour la Licence Professionnelle intitulée Entomologie Appliquée Innovante et Durable (entomAID) proposée en apprentissage.

M. le Président souligne que l'université a fait le choix de ne pas installer la Licence professionnelle Optique professionnelle sur Tours notamment puisqu'une telle Licence privée, en partenariat avec l'université de La Rochelle avait récemment ouvert. Lors de son installation, l'établissement avait songé conclure un partenariat avec cette licence, mais il avait finalement fait le choix de ne pas s'engager, notamment puisque les conditions de formation ne correspondaient pas à la qualité exigée par l'université.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 10 octobre 2024 relatives aux conventions par la délibération n°2024-118.

6. RECHERCHE ET VALORISATION

À titre liminaire, Emmanuelle HUVER revient certains points importants abordés lors des deux dernières commissions de la recherche :

- Statuts du collège doctoral : Depuis plus d'un an, une réflexion est menée sur les statuts du collège doctoral afin d'avoir un fonctionnement collégial et transparent. Les nouveaux statuts ont été portés à la connaissance et à l'avis de la commission de la recherche.

Budget : Le budget a été voté lors de la commission de la recherche d'octobre 2024 avec peu de changements importants. Les dotations récurrentes des laboratoires ont été maintenues. Il a également été opéré une augmentation substantielle des dotations des laboratoires *via* un appel à projet sur le préciput. Cela permet d'abonder les dotations à hauteur de 220 K €.

6.1. Propositions de la commission de la recherche du 17 septembre 2024 et du 8 octobre 2024

Emmanuelle HUVER présente les propositions de la commission de la recherche du 17 septembre 2024 et du 8 octobre 2024 :

- Cadrage des mobilités recherche : Pour les mobilités entrantes, sortantes ou au sein de l'établissement, il est désormais demandé l'avis de l'organisme national de recherche (ONR) en cas de départ ou d'arrivée dans une unité mixte de recherche (UMR).
- Modification de la charte des publications : Ce document a fait l'objet d'une concertation avec l'université d'Orléans et l'INSA CVL afin de s'assurer que les unités de recherche co-accréditées soient bien dotées

de la même règle. La Direction des bibliothèques et des archives a également été sollicitée pour voir quelle était la signature la plus efficiente.

- Modification de la charte du doctorat : Il a été procédé à l'ajout d'un paragraphe sur le comité de suivi individuel et le contrat de diffusion de la thèse, avec des garanties concernant la protection des données à caractère personnel.
- Règlement de l'habilitation à diriger des recherches : Désormais, pour pouvoir déposer un dossier d'habilitation à diriger des recherches, il faut être rattaché à une entité de recherche.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission de la recherche du 17 septembre 2024 et du 8 octobre 2024 par la délibération n°2024-119.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

7.1. Convention avec l'IEHCA

Pierre GABETTE présente le projet de convention de partenariat avec l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA).

Actuellement, deux conventions lient l'université de Tours à l'IEHCA :

- Une convention de partenariat de 2008 ;
- Une convention d'occupation signée avec la Ville de Tours concernant la Villa Rabelais, qui est en cours de modification.

Face à l'ancienneté de la convention de 2008 et suite aux évolutions concernant le fonctionnement de la Villa Rabelais, il a semblé nécessaire de formaliser une nouvelle convention.

L'objectif de cette nouvelle convention est de construire en commun un pôle d'excellence sur le thème des sciences et cultures de l'alimentation. Cette convention a ainsi des incidences sur la recherche, la formation et la diffusion de la culture scientifique. Pour atteindre ces objectifs, l'université apportera :

- Une subvention annuelle de 70 K €, qui n'a pas évolué depuis 2008 ;
- Une subvention annuelle couvrant la contribution de l'IEHCA aux charges d'exploitation de la villa Rabelais ;
- La mise à disposition de quatre agents.

La nouvelle convention est signée pour une durée de 4 ans.

En ce qui concerne la Villa Rabelais, où se situe l'IEHCA, les coûts d'exploitation seront répartis entre l'université de Tours, l'IEHCA et la ville de Tours. La part de l'IEHCA sera couverte par une subvention par l'université de Tours. Cela représentera un coût de 41 333 € pour l'université de Tours.

M. le Président estime qu'il était important, dans le cadre de la convention tripartite Ville de Tours – IEHCA – Université de Tours, de clarifier les espaces occupés par chacun ainsi que les modalités de partenariat entre l'université de Tours et l'IEHCA.

Concetta PENUTTO suggère de préciser dans la convention, concernant le master organisé avec l'IEHCA, que celui-ci est porté par l'UFR CESR.

Benoît WOLF s'interroge sur le rôle de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de la convention tripartite susmentionnée. Il note que cela pourrait entrer dans les compétences métropolitaines.

Thierry CHAILLOUX précise que la Villa Rabelais appartient à la Ville de Tours. Tours Métropole Val de Loire n'a donc pas vocation à intervenir.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec l'IEHCA par la délibération n°2024-120.

7.2. Accord de consortium Loire Val-Health

Catherine BEAUMONT présente l'accord de consortium dans le cadre du projet Loire Val-Health, et rappelle la nécessité de le signer lors de la première année de conduite du projet. Cet accord reprend et formalise les termes du projet : objet, durée, nature, gouvernance de chacune des phases, moyens financiers, mise en œuvre financière, engagement des parties et communications et publications.

S'agissant tout particulièrement de la gouvernance, celle-ci sera organisée différemment selon les deux phases du projet. La phase 1 sera organisée autour d'un comité de pilotage, qui sera remplacé par un comité de l'alliance lors de la phase suivante. Les comités opérationnels initiaux (structuration de la gouvernance, recherche, enseignement) seront fusionnés en un seul lors de la phase 2 du projet.

Seront également institués, pour chaque phase, un comité des cinq sages dont la création a été sollicitée par l'ANR pour trancher en cas de discussion entre les membres de l'accord, ainsi qu'un comité des partenaires.

M. le Président souligne qu'une difficulté pourra naître de l'articulation de la commission santé, instituée par la convention de coordination territoriale, et le comité de l'alliance. Une attention toute particulière devra être portée à ce point.

Philippe ROINGEARD souligne que l'ANR a également sollicité la constitution d'un SAB (Scientific Advisory Board), non présent dans l'accord de consortium, instance composée de personnalités étrangères qui conseillera les partenaires sur l'avancement du projet.

Benoit WOLF s'interroge sur l'articulation des missions du Consortium et des instances de l'établissement, et se demande si des missions seront dévolues par l'université au consortium.

M. le Président précise que le consortium a la charge de réaliser un travail préparatoire sur l'ensemble des objectifs du projet, mais que ces discussions seront présentées devant les instances de l'établissement afin qu'elles soient adoptées.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'accord de consortium Loire Val-Health par la délibération n°2024-121.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1. Demande d'adoption d'une motion relative à la communication des dépenses de protection fonctionnelle

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la motion suivante, approuvée unanimement lors du dernier Comité social d'administration :

« La protection fonctionnelle est un droit accordé aux agents publics, notamment dans l'enseignement supérieur, qui permet de les protéger en cas d'attaques, menaces, agressions ou litiges liés à leurs fonctions. Ce droit comprend un soutien juridique et matériel assuré par l'employeur, dont les dépenses sont imputées au budget de l'établissement. Dans un contexte où la transparence de la gestion des fonds publics est de plus en plus exigée, la communication des dépenses de protection fonctionnelle devient une question cruciale. Le suivi du nombre de demandes de protections fonctionnelles accordées et de dépenses effectuées peut également constituer un indicateur en termes de qualité de vie au travail.

L'Université de Tours estime que la transparence en matière de dépenses publiques doit s'appliquer aux frais engagés pour la protection fonctionnelle, dans le respect des principes de confidentialité et de discrétion nécessaires à la protection des agents concernés.

1. Principes de transparence et d'éthique

Une transparence accrue permet de renforcer la confiance des agents et du public envers la gestion budgétaire des établissements. La publication des dépenses relatives à la protection fonctionnelle, sous une forme agrégée et anonyme, pourrait contribuer à une gestion budgétaire responsable sans compromettre la confidentialité des situations individuelles. La mise en place de lignes budgétaires spécifiques pour les dépenses de protection fonctionnelle doit permettre un suivi clair et distinct de ces frais au sein du budget global de l'établissement.

2. Modalités de Communication des Dépenses

L'université rend compte annuellement des dépenses engagées dans le cadre de la protection fonctionnelle, dans les limites légales de protection des données personnelles. Ces informations devraient être incluses dans un rapport public, accessible aux membres de la communauté universitaire et aux instances dédiées le CSA et la commission des moyens. Les informations communiquées pourraient inclure :

- Le nombre total de demandes de protection fonctionnelle reçues et accordées chaque année depuis les cinq dernières années ;
- Le montant global des dépenses engagées chaque année depuis les cinq dernières années.

3. Respect de la Confidentialité des Données Personnelles

Il convient d'insister sur l'importance de garantir la confidentialité des données personnelles des agents protégés. La communication des dépenses de protection fonctionnelle doit être encadrée par des règles strictes de confidentialité, afin de protéger la vie privée des agents concernés et de respecter leur droit à une défense discrète. Toute information publiée devra être agrégée et anonymisée, sans divulgation des identités ou des situations personnelles.

4. Recommandations Supplémentaires pour une Meilleure Transparence

Il est proposé également :

- L'évaluation annuelle des procédures de protection fonctionnelle, pour ajuster et améliorer la transparence et la gestion budgétaire ;
- La mise en place de ressources pour informer les agents sur leur droit à la protection fonctionnelle et sur les modalités de mise en œuvre.

Une communication transparente en matière de protection fonctionnelle, tout en assurant une stricte confidentialité des données individuelles est nécessaire. Cette transparence, équilibrée avec le respect de la vie privée, permettra de renforcer la confiance et la responsabilité envers l'ensemble de la communauté universitaire et les partenaires institutionnels. »

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'accord de consortium Loire Val-Health par la délibération n°2024-122.

8.2. Demande d'adoption d'une motion relative à la nécessité d'évaluer les dispositifs de prévention, d'accompagnement et de traitement des VSS au sein de l'établissement à la suite de l'enquête de l'IGESR sur des faits de VSS

Benoît WOLF présente la motion sur l'évaluation des dispositifs de prévention, d'accompagnement et de traitement des violences sexistes et sexuelles au sein de l'établissement dans le cadre de l'enquête de l'IGESR sur des faits de violences sexistes et sexuelles signalés à l'université de Tours. Cette motion fait explicitement référence à l'enquête menée actuellement par l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR) au sein de l'université. Il est rappelé toute l'action menée depuis de nombreuses années par l'université. Ces actions devront être abordées au sein du Comité social d'administration (CSA) une fois l'enquête finalisée. La motion rappelle également le respect de la confidentialité et de la présomption d'innocence sur toutes ces questions.

M. le Président estime qu'il est toujours possible de faire plus en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles. Cela implique de mobiliser plus de moyens. Suite au rapport de l'IGESR, il conviendra de faire évoluer les actions. Une partie du rapport devra faire l'objet d'une diffusion au sein de la communauté universitaire.

Il précise que l'enquête de l'IGESR est toujours en cours. Sept jours d'auditions ont été réalisés à ce jour.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion sur l'évaluation des dispositifs de prévention, d'accompagnement et de traitement des VSS au sein de l'établissement dans le cadre de l'enquête de l'IGESR sur des faits de violences sexistes et sexuelles signalés à l'université de Tours par la délibération n°2024-123.

Ce conseil d'administration étant le dernier du mandat 2020 – 2024, M. le Président termine par un discours de clôture, retranscrit dans son intégralité.

Ce conseil d'administration touche maintenant à sa fin, et je voudrais le conclure par quelques mots plus personnels, car il est, comme vous le savez toutes et tous, à la fois le dernier conseil d'administration pour nombre d'entre vous et le dernier conseil d'administration que je présiderai.

Je le conclurai en l'absence de celle qui fut ma voisine de droite pendant 4 années, Christine Georgelin ; je le regrette naturellement. Mais j'ai déjà eu l'occasion de lui dire, devant vous, tout ce que je lui devais et tout ce que l'université lui doit.

Il y a quatre ans, j'avais conclu mon discours de candidature à la présidence de l'université de Tours par un quatrain de François Cheng, membre de l'académie française, et surtout poète : « Ne quémande rien. N'attends pas d'être un jour payé de retour. Ce que tu donnes trace une voie. Te menant plus loin que tes pas.

Vous m'aviez alors accordé votre confiance. Je l'avais reçue dans l'esprit et l'espoir de donner un souffle nouveau à notre université, un nouvel élan que je souhaitais construire avec les collectivités territoriales, les villes de Tours et de Blois, la métropole, le Département et la Région, mais aussi les ONR partenaires (CEA, CNRS, INRAe et INSERM), le CHRU et le BRGM, le CROUS, l'université d'Orléans et l'INSA Centre Val de Loire, des partenaires que je remercie aujourd'hui sincèrement pour leur accompagnement pendant ces 4 années de mandature.

Après mon élection, je m'étais entouré d'une équipe présidentielle dont la composition reflétait au mieux la diversité de notre établissement, en termes de genres, d'âges, de disciplines, de catégories et de statuts, avec une présence plus importante des étudiants et étudiantes. Car ce que je voulais / ce que nous voulions d'abord, c'était créer une authentique vitalité démocratique : en séparant notamment la présidence de l'université de celle du CAC, en mettant en place, chaque fois que cela était possible et nécessaire, des commissions et des groupes de travail les plus ouverts possibles, à toutes les sensibilités, pour préparer au mieux les avis et décisions des conseils.

Quand on accepte qu'il peut y avoir des débats constructifs, que les désaccords peuvent être féconds s'ils ne sont pas empreints de mauvaise foi, qu'il peut en émerger des innovations et solutions alternatives.

Quand on constate que nous traversons en ce début de XXIème siècle : une crise de la pensée et du politique qui n'est malheureusement pas sans similitudes avec celle du début du XXème siècle. Que nous traversons une crise écologique de la raison qui ne cesse de m'interroger comme scientifique.

Quand on constate, moins d'un siècle après la grande accélération : que nous dépassons une à une les limites planétaires définies par la science, que le monde qui nous entoure est de plus en plus instable, que nos sociétés et collectifs sont de plus en plus fragmentés.

Être simple citoyen, mais encore plus président d'université, n'est pas une tâche facile. Ce n'était pour moi ni un objectif de vie, ni un objectif de carrière. Ce fut en tout cas, une nouvelle et riche expérience au service du collectif. Pour défendre des valeurs, une institution et un commun auquel je crois toujours aussi profondément, le service public.

Quand je pense à la crise de la pensée et du politique que nous traversons actuellement, deux choses m'ont récemment marqué :

- Il y a tout d'abord la lecture d'une biographie récente et captivante des huit années qu'Hannah Arendt passa en France entre 1933 et 1941 (dont quelques mois dans l'enfer du camp de Gurs), des années qui marqueront profondément sa vie et son œuvre, une expérience et une pensée qui devrait éclairer nos politiques migratoires actuelles.
- Ce fut ensuite une intervention récente à France Universités d'Alain Chouraqui, président de la Fondation du Camp des Milles, nous rappelant comment la fabrique du mensonge favorise les extrêmes et sape la démocratie, qu'entre 1990 et 2020 l'indice d'analyse et d'alerte républicaine et démocratique (l'IAARD) a été multiplié par 4 en France. C'est une alerte ; forte ; pour mieux comprendre cette alerte, je vous invite à lire le « petit manuel de survie démocratique » disponible sur le site Web du Camps des Milles.

Dans ce contexte, une fois élu, une fois notre équipe constituée avec un cap à garder qui était celui des engagements de campagne, on comprend très vite que garder ce cap ne sera pas facile.

Nous avons été élus dans le contexte d'une forte opposition à la LPR qui prolongeait aussi une opposition aux politiques universitaires telles qu'elles se sont développées depuis la LRU de 2007.

Nos efforts ont ainsi souvent été une résistance à la mise en compétition des universités et organismes nationaux de recherche entre eux, une résistance à la multiplication des appels à projets, à la dégradation de nos conditions de travail, en particulier par cette mise en compétition permanente, une résistance à la réduction des budgets affectés aux établissements d'enseignement et de recherche publics, alors que le Crédit Impôt Recherche, lui ne cesse de progresser.

Tout en restant dans le cadre de la loi, nous avons alors œuvré, d'une part, pour essayer de limiter les effets négatifs de la libéralisation des politiques universitaires, d'autre part, pour faire apparaître leur nocivité et favoriser la prise de conscience, par les collègues et personnels, des risques que nous fait courir cette politique.

A un poste de président, il faut aussi essayer quelques tempêtes médiatiques :

- gérer des blocages, protéger l'institution, mais plus encore ses personnels, ses étudiants et étudiantes,
- mettre en pratique une éthique, des principes que nous avons mis en avant pendant la campagne ; en particulier ceux de transparence et d'équité.

La transparence et l'équité étaient notre credo. Quiconque a vu travailler Sylvie Humbert Mougin comme présidente du CAC peut témoigner de son intégrité absolue et de sa rigueur à appliquer la règle en toute circonstance. Je la remercie pour son engagement pendant ces 4 années à mes côtés.

Enfin, être président, c'est gérer beaucoup de situations humaines difficiles, de conflits de personnes, de situations de discriminations, de situations de violence sexiste et sexuelle. C'est un volet que j'avais sous-estimé et qui m'a à la fois beaucoup occupé et beaucoup affecté. C'est souvent douloureux pour les cas de VSS ou de mal être. Quand il s'agit de guerres d'égos, c'est souvent stérile et très chronophage. Ce qui est certain, c'est que je n'aurais jamais réussi à assumer ce volet sans l'aide plus que précieuse de Florence Alazard – je l'en remercie très sincèrement -, mais aussi sans l'aide de la mission égalité, des membres des cellules d'écoute et de nos juristes de la direction des affaires juridiques.

Malgré ces difficultés, après quatre années très remplies, ce dont je suis sûr c'est que l'équipe qui m'a entouré, a assumé sa tâche et ses fonctions avec enthousiasme, rigueur, éthique et compétence.

Cette équipe, très soudée, aura parfois essuyé bien des sarcasmes : les bobos, les écolos, les islamo-gauchistes, les rouges, les syndiqués, les VP en baskets, les pas bien habillés, les fans de l'écriture inclusive ; et j'en oublie forcément. Et pourtant, ils et elle se sont toujours investis à fond ; ils et elles ont souvent dû mettre leur carrière et leur vie personnelle entre parenthèses, pour servir le collectif.

Reste que je suis fier des chantiers qu'ils et elles ont conduit avec moi. En effet, quand je regarde les axes que nous avons défendus pendant la campagne et le résultat de notre travail au bout de 4 ans, je pense que nous n'avons pas à rougir. D'ailleurs, les conseils centraux ont le plus souvent suivi nos propositions à l'unanimité.

Nous avons piloté, déposé et remporté (car le dépôt c'est facile) de gros projets fédérateurs et porteurs pour l'université et ses partenaires ; je ne les rappellerai pas une fois de plus ; vous les avez toutes et tous en tête.

Nous avons construit ensemble des schémas directeurs pour tracer les chemins des prochaines années :

- avec ASTRES dans le domaine de la transition écologique et sociale,
- avec ASTEC dans le domaine de la vie étudiante et de campus,
- mais aussi dans les domaines de l'énergie et de l'immobilier.

Pour lutter contre la précarité, on a titularisé, on a cdisé, on a mis en place quelques mesures sociales (pour réduire par exemple les prix de repas de nos personnels les moins favorisés), augmenté les régimes indemnitaires des BIATSS (même si les cibles nationales ne sont pas atteignables pour une université sous-dotée comme la nôtre).

Dans un contexte d'augmentation incontrôlée des coûts des travaux, nous avons renégocié le CPER 2021-2027 pour arriver à mener des projets immobiliers d'envergure, que ce soit pour les Tanneurs, Polytech, Grandmont ou la nouvelle faculté d'odontologie.

On a porté la création de deux UFR, on a largement développé la vie étudiante, l'écoute des personnels et étudiants en souffrance.

A l'écoute des composantes, on a piloté la construction de la nouvelle offre de formation, finalisé le contenu de la convention de coopération territoriale menant à des relations apaisées et constructives avec l'université d'Orléans et l'INSA CVL.

On a maintenu les finances à flot. Au mieux. Enfin, on a ramené un dialogue serein dans les instances et entre les personnes. Un dialogue basé sur le respect de toutes les catégories de personnels et de toutes les composantes. Un dialogue que nous avons cherché à renforcer avec les étudiants et étudiantes. Enfin, on a développé des outils de communication interne comme UT Net ou la Newsletter, outils qui font maintenant parti de notre quotidien.

Alors, Je n'ai pas vu le temps passer ; je vais retrouver du temps pour moi, le soir, les week-end. Je vais pouvoir relâcher la pression et penser davantage à mes proches, en gardant en tête que ce fut une expérience humaine magnifique.

En étant toujours élu au CA, je resterai naturellement impliqué dans la vie de cet établissement qui m'est cher. Je pourrai également donner davantage de mon temps aux enjeux de transition écologique et sociale, qui sont déjà très présents aujourd'hui, mais qui le seront encore plus dans les années à venir.

J'ai débuté ce discours par un quatrain de François Cheng ; pour conclure (ou presque), je citerai Rosa Luxembourg :

« Il faut travailler et faire ce que l'on peut.

Et pour le reste, tout prendre avec légèreté et bonne humeur.

On ne se rend pas la vie meilleure en étant amer. »

Bonne humeur ? Mon rire a souvent résonné dans les couloirs du Plat d'Étain. Avec légèreté ? Je ne suis pas certain de savoir-faire. En tout cas, sans amertume, mais avec lucidité, avec cette connaissance que le monde tel qu'il est n'est pas soutenable, que nous vivons un moment de bascule. J'espère encore contribuer aux transformations et ruptures nécessaires, pour construire un monde plus robuste, peut-être moins performant, mais certainement plus juste.

En introduction, j'ai mentionné ma voisine de droite, absente aujourd'hui et du rôle important qu'elle a joué auprès de moi. Je tiens maintenant à remercier très chaleureusement tous les autres membres de mon équipe :

- Sylvie, Christine, Corinne et Florence,
- Emmanuelle, Catherine, Selma et Colombine,
- Florent, Pascal, Xavier et Sandrine,
- Marion et Nicolas, Bertrand et Émilie,
- Sébastien et Mathilde,
- Sans oublier bien sûr nos quatre VP étudiants et étudiantes : Quentin, Andreas, Agathe et Iona.

Je tiens enfin à remercier mes voisins et voisines directs à gauche :

- Merci à Pierre qui aura pleinement joué son rôle de DGS à mes côtés, qui nous aura guidé avec beaucoup d'attention à notre arrivée à la présidence, comme tous les autres directeurs et directrices de services.
- Merci à Sylvie, dans ce rôle si difficile de directrice de cabinet, toujours très discrète, efficace et attentive, qui aura été souvent le véritable ciment de notre équipe ; je sais tout ce que je lui dois pendant ces 4 années ; je ne sais parfois pas comment elle a pu me supporter si longtemps (d'autant qu'elle m'avait déjà accompagné pendant huit années aux relations internationales, de très belles années).

Dans notre époque obsédée par la productivité et la performance, je suis aujourd'hui convaincu que la liberté n'est pas la capacité à en faire toujours davantage, mais que la liberté est le pouvoir de limiter la recherche « auto-destructrice » du toujours plus, qu'il devient urgent d'apprendre à nous prémunir du syndrome d'Hybris, qu'il nous faudra basculer de la performance à la robustesse, en s'inspirant davantage du vivant et de la nature dont nous avons en partie perdu le contrôle à force de tout vouloir contrôler.

Ces quatre années m'auront permis de mieux comprendre quelles sont les limites que je me devais d'accepter moi-même, quelles sont les limites que nous devons définir collectivement, que les limites relèvent d'un choix, et que c'est le type de monde et d'université que nous souhaitons créer et transmettre à nos enfants qui doit nous permettre de réaliser ces choix.

Merci à toutes et à tous, administrateurs et administratrices de l'université, directeurs et directrices de composantes, pour votre écoute, vos contributions et la qualité de nos échanges.

Dans son dernier livre « La colère et la joie (Pour une radicalité créatrice et non une révolte destructrice) », le philosophe Patrick Viveret écrit que :

« C'est parce que l'histoire de demain peut être positive

Qu'il y a colère et même rage contre les forces qui peuvent empêcher qu'advienne

Ce monde jugé meilleur, écologiquement responsable, socialement juste et mettant en œuvre une démocratie renouvelée, fondée sur des droits humains enrichis par des droits du vivant. »

Au moment de quitter cette fonction que j'ai occupée pendant 4 ans, je formule ainsi finalement le vœu que l'université de Tours reste une université pluridisciplinaire, forte de la diversité de ses formations et de sa recherche, qu'elle demeure un lieu de débat, ouvert sur la société, pleinement engagé dans ce XXIème siècle, inventant et expérimentant des alternatives aux organisations sociales existantes.

J'espère aussi, que parce que l'université de Tours est un lieu de recherche et de formation, qu'elle continuera à contribuer à la lutte contre les idées rétrogrades et obscurantistes, qu'elle continuera à contribuer à l'émancipation collective, en imaginant des innovations nous conduisant vers un monde soutenable, fondé sur la coopération, la solidarité et la perspective du bien vivre, des innovations nous conduisant vers un système socio-économique non plus basé sur la loi de l'offre et de la demande mais un système basé sur celle des besoins et des ressources.

J'ai été un peu long, mais ce sont 4 années bien pleines qui se sont écoulées, quatre années qui m'ont beaucoup transformé. Merci beaucoup pour votre attention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 18 novembre 2024

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI